

## Consignes pour l'utilisation sécuritaire d'une génératrice

### *Respectez les consignes pour l'utilisation d'une génératrice*

Certaines recommandations doivent être suivies si vous utilisez une génératrice d'appoint :

- Le branchement à un circuit électrique permanent doit être fait par un maître-électricien;
- Lisez les instructions du fabricant avant de démarrer l'appareil;
- Fermez l'interrupteur principal de courant avant de brancher la génératrice;
- Installez la génératrice à l'extérieur sur une base surélevée et à l'abri des intempéries;
- Installez la génératrice loin des portes et des fenêtres pour éviter que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail;
- Branchez les appareils électriques sur les prises de la génératrice. Assurez-vous que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de branchement sont fixées aux bornes de la boîte à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne;
- Vérifiez que vos rallonges, si vous avez à en utiliser, sont sécuritaires et approuvées par un organisme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec;
- Ne laissez jamais les câbles d'alimentation traîner dans l'eau (en cas d'inondation);
- Utilisez la génératrice selon sa capacité;
- Éteignez la génératrice pendant une heure toutes les huit heures;
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein de carburant.

Une fois le courant rétabli, arrêtez la génératrice et débranchez-la avant de mettre l'interrupteur principal de votre résidence à la position ouverte (*on*).

Si vous utilisez une génératrice installée par un professionnel, suivez les instructions du fabricant et de l'installateur.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les liens suivants :

<http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/fr/situation-urgence/>

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>

